

DE ROUBAIX-TOURCOINGS

Loi sur le Recrutement de l'Armée

Alex Will
La discussion de la loi sur le recrutement de l'armée vient de commencer à la Chambre. Elle soulève le problème de la réserve nationale, qui intéresse au plus haut point notre région du Nord, victime plusieurs fois séculaire des invasions. Le Nord demeure très attentif aux méthodes employées pour assurer la protection de nos frontières. Nous avons gardé un souvenir trop vif et trop amer des incursions et des erreurs de 1914 pour ne pas avoir notre mot à dire dans la question présente.

Trois grands projets sont soumis à l'examen du Parlement.

1° Le projet du gouvernement, qui institue le SERVICE DE DIX-HUIT MOIS et assure sur le Rijn une force, à l'effectif de six divisions d'infanterie, à l'intérieur, de six divisions, plus 3 divisions coloniales, en tout 65.000 hommes.

2° Le contre-projet Paul-Boncour, qui institue le SERVICE DE HUIT MOIS, avec 100.000 hommes sur le Rijn et prépare à l'intérieur la mobilisation nationale pour le temps de guerre.

3° Le contre-projet du général de Maudoyn, qui prévoit le SERVICE D'UNE ANNEE, avec une organisation de l'armée en quatre années de guerre distinctes, chacune d'elles comprenant des divisions de 200.000 hommes, et d'une armée d'arrière-garde, constituée des réserves de campagne, la dernière assure les services de l'arrière.

Le projet du gouvernement comporte des clauses spéciales, maintenant la classe 1921 pendant dix ans, comme la classe 1920. Il prévoit la formation de contingents en deux périodes : 1° subdivisant le service de dix-huit mois à la constitution d'une armée de millions d'hommes de 80.000 hommes, officiers non enrégimentés, et d'une armée de réserve de 400.000 hommes, et 2° de nombreuses classes, restrictives, allourdissant la proportion des dix-huit mois.

Que va-t-il faire la Chambre ? Elle a le désir d'assurer, au moins, d'imposer le temps de service le moins pénible, mais d'autre part, elle est encore très dominée par l'esprit du militarisme en matière d'organisation militaire pour faire certainement un pas hardi vers les innovations.

En fait, un corps d'ingénieurs et de chimistes, et de nombreux laboratoires perfectionnés, ont été créés et une aviation puissante des dernières inventions, un plan de mobilisation constamment tenu à jour, des usines transformables, en peu de temps, en usines de fabrications de guerre, voilà la véritable organisation défensive dont il faut évaluer le poids.

La question des effectifs que le Gouvernement et le Parlement place au premier plan de nos préoccupations est secondaire. Ceci dépendant de la mesure qu'on discutera le plus tôt.

Un élément nouveau est de nature à modifier l'équilibre même des plus timorés : c'est l'armement mécanique. A quoi bon enrégimenter 200.000 hommes quand on est sûr qu'un canon d'artillerie ou un avion combatif sur 20000 de l'armée britannique des dix-huit derniers jours ?

Il est évident que, le service de dix-huit mois, se négocie. C'est autour d'une proposition de M. Boncour, entre ce système et celui de Paul-Boncour qu'il faudra rechercher une solution véritablement pratique.

Et sous, d'autre part, qu'une excellente proposition sera déposée très prochainement par M. Binet, député. Elle envisage, en cas de guerre, la mobilisation économique, industrielle et financière du pays ; elle suppose toute évasion de la main-d'œuvre en guerre, le contrôle des bénéfices, en mobilisant toutes les activités nationales : usines, réseaux d'exportation et d'importation, banques, etc. C'est une idée que j'avais présentée en 1914 et qui, à plus d'un an, et je crois que si le capitalisme international n'avait pu profiter à espérer des guerres, n'aurait pas semblé rendre impossible beaucoup de choses.

Un autre débat de la Chambre, nous ramène à l'urgence de revenir sur tous ces points et de faire notre opinion sur la défense de la France qui doit commencer par celle du Nord, et là-dessus.

Turcs et Grecs vont se battre

Selon des nouvelles d'Asie-Mineure, une grande activité militaire règne sur le front turc et sur le front hellénique.

La semaine dernière des reconnaissances, en forces, faites par les Turcs dans la région de Naxos ont été repoussées par les Grecs. Les Turcs et les Grecs gardent le secret le plus absolu sur les opérations, mais il est certain que les deux adversaires se préparent activement à la reprise des hostilités. On a constaté l'apparition de nombreuses bandes turques dans la région d'Osmani et à l'est d'Aidin. Des troupes du matériel arrivent à Smyrne venant de Crète.

Une chasse au sanglier dans un match de foot-ball

Dimanche dernier les jeunes gens de Villians Doubs jouaient au football. Ils jouèrent sur un terrain de foot-ball, le grand établissement de quelque quatre cents spectateurs qui assistèrent surpris à cette chasse à un sanglier.

Ceux-ci tentèrent de faire le sanglier, qui fut tué par le capitaine de l'équipe. Les joueurs se précipitèrent à son tour, sur le grand établissement de quelque quatre cents spectateurs qui assistèrent surpris à cette chasse à un sanglier.

Le sanglier, qui fut tué par le capitaine de l'équipe, les joueurs se précipitèrent à son tour, sur le grand établissement de quelque quatre cents spectateurs qui assistèrent surpris à cette chasse à un sanglier.

Les tristesses du Carnaval

Sanglante bataille entre agents et « masques »

Le matin du 1er mars, à trois heures, le brigadier des gardiens de la paix d'Antony Germain et l'agent Benedetti, qui conduisent un ivrogne sur commissariat, ont été attaqués et frappés par plusieurs noctambules travestis et masqués. L'agent Benedetti, voyant son brigadier en danger, tira deux coups de revolver sur le groupe des assaillants. L'un des individus âgé d'environ 30 ans, tomba frappé d'une balle en pleine poitrine. Il mourut pendant son transport à l'hôpital.

Le brigadier Germain eut le poignet gauche traversé et l'épaule fracturée par des projectiles tirés par les assaillants. Le parquet de Tournai, est descendu sur les lieux.

Un fiacre bruxellois écrasa un pierrot

Mardi matin, vers trois heures, à Bruxelles, un groupe carnavalesque se retournait joyeusement à Saint-Gilles, lorsque brusquement un fiacre, lancé à fond de train fonça sur le groupe. Le nommé René V... âgé de 32 ans, déguisé en « Pierrot », fut renversé, piétiné par le cheval et écrasé sous l'une des roues de la voiture. L'imprudent conducteur, qui semblait être sous l'influence de la boisson, continua sa course sans s'occuper de sa victime, laquelle fut relevée et transportée d'urgence à l'hôpital. Un passant, indigné, s'étant mis à la poursuite de l'écraseur, fut gratifié de plusieurs coups de fouet. On parvint néanmoins à prendre le numéro de sa voiture, lequel fut transmis à la police aux fins d'enquête.

Une sexagénaire est morte en valsant

Le Mardi-Gras, une Alsacienne de 60 ans Justine Mathy, journalière à Saint-Gilles, entra dans un bal public et, malgré son âge, voulut prendre part aux danses. Mais à peine avait-elle esquissé quelques pas, qu'elle s'affaissa dans les bras de son cavalier. Les soins qui lui furent prodigués ne purent la ramener à la vie.

Un meurtrier pleurait aux obsèques de sa victime

C'est sur un militant syndicaliste qu'il devait tirer

On se rappelle que samedi soir, au cours d'un meeting organisé à la Bourse du Travail de Marseille, par le C. G. T. unitaire, un échouffouré échauffa à l'égard d'un Algérien, nommé Salah Rannou, 28 ans, fut tué à coups de revolver.

Aux obsèques de la victime, assistèrent un nuancier de syndicalistes. Tandis que le cortège atteignait la place Saint-Michel, un agent de police qui le suivait remarqua un individu qui pleurait à chaudes larmes. Il lui demanda les causes de son chagrin ; l'homme déclara alors qu'il était le meurtrier de Salah Rannou.

Immédiatement arrêté, il a été interrogé par le chef du service de la sûreté et a confirmé ses aveux. Il a ajouté qu'il avait été un jour enrégimenté et que ce n'était pas sur Salah Rannou, mais sur un militant socialiste qu'il devait tirer.

Le meurtrier est un nommé Constant Pascal, journaliste, né en 1893, à Marseille.

Les conscrits malades seront soignés gratuitement

Mettant en pratique les idées qu'il avait si souvent défendues au Sénat, M. Paul Strauss, ministre de l'Hygiène, vient d'adopter des mesures pour éviter que les hommes reconnus incapables par les conseils de révision ne retournent à leur foyer familial sans contrôle, lorsqu'ils sont atteints de maladies contagieuses et risquent ainsi de contaminer autour d'eux.

Dans ce but, le ministre de l'Hygiène vient de décider que tout exempt ou ajourné, reconnu atteint de tuberculose ou d'affections contagieuses, sera invité à se faire soigner à un centre de prophylaxie désigné sur un tract qui lui sera remis par le médecin militaire à la suite de la visite médicale.

Aucune obligation de visite ne pourra lui être imposée ; mais il appartiendra aux préfets d'insister auprès de chacun des exemptés et ajournés sur l'importance qu'il a de ne pas négliger les indications données à ce sujet par le centre de prophylaxie qui lui aura été désigné. Ces malades seront naturellement soignés à titre gratuit.

Mystérieuse disparition d'un septuagénaire

La police judiciaire vient d'être informée d'une disparition qui remonte à plus de 2 mois.

Le disparu, M. Edmond-Joseph Drot, né le 23 mars 1852, à Reims, y demeura depuis 38 ans chez les époux Villain, ses cousins, à Reims. En 1917, lorsque ceux-ci se réfugièrent à Paris, il vint toujours avec eux habiter 24, rue Ernest-Renan, et la maison Rachal et Martin, de Reims, où Drot était employé depuis 1886, s'étant également fixée à Paris, 3 cité Trévise, Drot y continua ses services.

Le septuagénaire profitant de la semaine anglaise avait l'habitude d'aller faire une petite promenade le samedi après-midi ; le 24 décembre 1921, veille de Noël, il quitta donc ses cousins vers 3 heures de l'après-midi ; il avait, sur lui, comme d'ordinaire, toutes ses économies dans son portefeuille.

Depuis ses parents ne l'ont plus revu. On l'a recherché à Reims et à Paris. Ses parents, pas plus que ses parents n'admettent l'hypothèse d'une fugue. Joseph Drot était un très brave homme, très rangé, ne s'absentant jamais. Il n'avait, affirme-t-on, aucune liaison. L'hypothèse du suicide n'est pas plus admissible. Il reste donc à craindre que le septuagénaire ait été attiré dans un quel-qu'un des individus qui, sachant qu'il avait quelque argent sur lui l'ont dépoüillé puis fait disparaître.

Les Brassards Rouges SERONT-ILS SACRIFIÉS ?

Trois cent six mille prisonniers civils, jugulés par les Allemands, attendent encore une légitime réparation

Evocateurs des plus mauvais jours de l'invasion allemande, ces mots sinistres pour tous ceux qui vécurent les longues et douloureuses années de l'occupation ennemie : « BRASSARDS ROUGES » rappellent les lamentables théories de jeunes gens et d'hommes de tout âge arrachés à leur famille, à leur foyer, pour aller exécuter, dans des camps insalubres et sous la pluie des bombes, un travail obligatoire de l'évacué, un travail de forçats.

Pour la honte éternelle des représentants de l'Allemagne impériale, comme pour la glorification méritée de héros anonymes et obscurs, l'histoire impartiale devra consacrer une page aux martyrs de la grande guerre connus dans les régions évacuées sous le nom de BRASSARDS ROUGES. Au cours des années 1916 et 1917, les agents de l'empire allemand se discréditèrent en faisant revivre les moeurs odieuses et barbares qui ne pouvaient croquer en enfer, jamais dans la poussière des siècles.

Cette citation, empruntée au livre documentaire et consciencieux de M. Pierre Boc : « LES ALLEMANDS A LILLE », présente un caractère de particulière actualité, au lendemain du débat qui vient de s'instituer à la Chambre sur le cas des prisonniers civils, dont l'existence fut un long tourment.

Après avoir réquisitionné parfois avec des regrettables complications municipales, des PROLETAIRES, pour les vouer à de véritables travaux forcés, les autorités allemandes se dirent qu'il serait prudent d'obtenir du plus grand nombre possible de ces malheureux une attestation stipulant qu'ils avaient travaillé de bonne volonté pour l'armée occupante.

La première mesure vexatoire à l'égard de ceux qui refusèrent de signer une déclaration de travail volontaire fut de leur infliger le port d'un large brassard d'étoffe rouge, les désignant aux évènements de soldats tontons préposés à leur garde. Ce brassard portait en lettres blanches l'inscription Z. A. L. (bataillon d'ouvriers civils). Ces récalcitrants étaient coiffés d'une casquette avec plaque métallique percée d'un numéro matricule. Comme nourriture, ils avaient une soupe à l'avoine, ou une bouillie de betteraves, alternant avec une fade purée de rutabagas. A ce régime déprimant, les tempéraments les plus robustes déprimaient à vue d'œil. Beaucoup ont juché de leurs ossements la zone de feu, ou sont revenus éteints, après une lente agonie, au sein de leur famille éplorée.

D'autres traitent le douloureux souvenir de leurs misères, en épaves humaines. Au début de l'année dernière, les BRASSARDS ROUGES avaient pu nourrir l'espérance de légitimes réparations. En Janvier 1921, M. Loucheur, alors ministre des Régions libérées, envoyait aux Préfets une circulaire leur ordonnant de s'enquérir du nombre des Z. A. B. et de déterminer l'importance des sommes qu'ils auraient à réclamer, pour avoir travaillé, durant des années, sous la férule allemande, sans rémunération.

Les réclamations et les pièces justificatives affluèrent dans les Mairies car, en régions évacuées, 306.300 civils, de tout âge, avaient été contraints et forcés, parfois après avoir enduré les plus dures souffrances et des supplices renouvelés de l'Inquisition, de travailler pour les Allemands. Depuis, les familles des disparus, morts de privations ou par suite de sévices et les intéressés encore vivants attendent en vain.

Une question au Gouvernement
Notre sympathique confrère et ami Ringuier, député socialiste de l'Aisne, vient de se faire l'interprète, à la tribune de la Chambre, de leurs réclamations bien compréhensibles.

Des voleurs ont fusillé le paysan qu'ils volaient
Cherbourg, 2 mars. — Un brave cultivateur de Sainte-Croix-Hague, M. Lecostey, emmenant, vers minuit, un bruit insolite dans la cour de sa ferme ; le poulailler semblait être mis à contribution et précipitamment pensant avoir affaire à des renards, le cultivateur descendit, une lanterne allumée à la main.

A peine avait-il fait quelques pas dans la cour qu'un coup de feu retentissait ; la lanterne était brisée et M. Lecostey, blessé au poignet droit.

Le cultivateur voulut néanmoins foncer sur le ou les malfaiteurs, mais un second coup de fusil l'atteignit presque à bout portant à la cuisse droite.

Le malheureux tomba, grièvement blessé cette fois.

Le bruit des détonations avait réveillé les gens de la ferme, qui se portèrent au secours de M. Lecostey, tandis que les malfaiteurs, favorisés par l'obscurité, prenaient la fuite.

Le docteur Locard a dénoncé scientifiquement un faussaire

Le Puy, 2 mars. — La méthode du docteur Locard de Lyon, vient de permettre d'identifier l'auteur d'une fausse signature appliquée sur un set de cartes seing-privé decession d'un fruit.

Le signataire, imité avec une grande perfection, est celle du docteur Adrien Michel ; elle fut calquée par transparence sur une signature authentique, au moyen d'un pupitre de recherche photographique. Les agrandissements de l'aspect démontrent le caractère tremblé et hésitant de l'écriture et révèlent une solution de continuité dans le paraphe, tous détails imperceptibles à l'œil nu.

Le docteur Locard conclut, en toute certitude, à la culpabilité d'un expéditionnaire de la sous-préfecture d'Yssingeaux.

M. Lloyd George veut démissionner

Il réclame l'appui des chefs des Partis de la coalition

Londres, 2 mars. — M. Lloyd George vient d'adresser une lettre à M. Chamberlain lui déclarant nettement qu'il ne continuerait pas plus longtemps à être le chef de la coalition et à assumer la responsabilité du pouvoir, si les intrèques menées contre lui par certains de ses adversaires, au sein même de la coalition, persévéraient.

M. Lloyd George réclame de la part de tous les chefs de la coalition, un appui sans réserve. La nouvelle, qui s'est répandue comme une trainée de poudre, a provoqué la plus vive effervescence. Il y a quelques jours déjà, l'émouvement immédiat du Premier britannique laissait entrevoir les intentions de M. Lloyd George, mais on ne voulait pas croire que les événements, prendraient une tournure si rapide.

L'effet de cette lettre sur la situation politique sera décisif. Bien que M. Lloyd George n'ait fait part à personne de ses intentions touchant une consultation immédiate du pays, on s'attendait néanmoins à l'organisation des élections générales comme un échec pour sa politique. D'un autre côté, la décision prise récemment par les chefs conservateurs et libéraux de présenter chacun leurs candidats avait également porté atteinte au prestige du leader de la coalition.

Le Gouvernement a la plus profonde sympathie pour toutes les misères dont notre collègue a parlé et pour toutes les souffrances que les prisonniers de guerre, les Juifs civils en particulier, ont endurées avec tant de patriotisme. Mais, quant à la question qui se pose, quant à savoir dans quelles conditions il sera possible de leur donner des réparations, je lui répondrai ceci : Nous sommes tenus actuellement par la loi des dommages de guerre. Cette loi — à tort ou à raison, je ne discute pas — n'a rien prévu en ce qui les concerne. Leur cas a été, il est vrai, visé par le traité de paix.

C'est pas la première fois que nous constatons que la loi des dommages de guerre et le traité de paix ne sont pas en concordance sur les réparations qui doivent être allouées aux victimes de la guerre.

Un « guérisseur » du Nord a été arrêté à Troyes
Il avait un procédé spécial pour se faire payer cher

On vient d'arrêter à Troyes, le nommé Emile Lesne, 41 ans, né à Berliozmont, ardent défenseur d'Avignon, recherché par le parquet de Chartres, pour abus de confiance.

Lesne était installé à Troyes depuis deux mois, sous le nom de Boldin de Tourte de Ricard. Il se disait professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris, officier de la Légion d'honneur, membre de la mission Rockefeller, pour la fièvre jaune, etc. Il avait réussi à se procurer des recommandations ecclésiastiques, grâce auxquelles il s'était fait connaître de quelques familles où il se flattait de guérir les rhumatismes par un procédé personnel. Les clients affluaient et payaient fort cher les consultations.

Lesne sera poursuivi pour port illégal de décoration, exercice illégal de la médecine, usurpation d'état civil et abus de confiance.

Broyé par le train en gare de Montigny
On a découvert sur la voie, à environ 600 mètres de la gare de Montigny, le corps d'un inconnu dont la tête était littéralement réduite en bouillie. Le malheureux qui semblait âgé de 50 ans, portait un pardessus noir. On ne trouva sur lui aucun papier permettant d'établir son identité. Une lettre sans adresse qui se trouvait dans une poche était signée Xavier. Un mouchoir porte les initiales V. L.

Le porte-monnaie de l'inconnu contenait une somme de 110 francs. On ne sait si l'on se trouve en présence d'un suicide ou d'un accident.

Les recherches continuent pour établir l'identité du malheureux.

Un enfant a été abandonné dans la cathédrale d'Amiens
Au commencement de l'après-midi, Mme veuve Bomart venait d'entrer à la cathédrale d'Amiens, lorsqu'elle entendit les cris d'un petit enfant. Elle aperçut aussitôt un bébé, enveloppé dans un châle noir et coiffé d'un bonnet de dentelles, qui reposait sur deux chaises, à droite du grand portail.

Mme Bomart prit l'enfant, qu'elle confia ensuite à un agent. C'était un bébé de deux à trois mois, du sexe féminin, vêtu d'une petite robe blanche.

L'enfant a été confié à l'Assistance publique.

Le restaurateur « baba » ou les cinquante chômeurs
Londres, 2 mars. — Cinquante chômeurs étant allés dans un restaurant de Blackfriars, mercredi après-midi, les propriétaires, qui se trouvaient installés et dînèrent copieusement. Lorsqu'il s'agit de payer, ils se levèrent ensemble, jetèrent les notes que venait de leur présenter les garçons à la figure du caissier — surpris fait de ce qui arrivait — puis sortirent sans avoir payé un penny, après avoir posé dans la rue le gérant, qui protestait véhémentement.

Un juge est cambriolé pour la quatrième fois
Pour la quatrième fois en moins d'un mois et demi, des malfaiteurs ont tenté d'explorer la villa que M. Chevaller, juge au tribunal de commerce, demeurent à Grosbois, rue Joseph-Chartrier, possédée à La Monte. Mais dérangés sans doute, ils n'ont pu, cette fois, fracturer la porte sur laquelle ils ont laissé de nombreuses traces de pieds, faites avec une pince-monsieur.

Un crime horrible a été découvert

Une femme nue, décapitée, rasée et jetée à l'eau

Aurillac, 2 mars. — Le Parquet de Mauriac s'est transporté à Ydes (Central) pour enquêter sur l'affaire étrange d'un corps décapité de jeune femme que l'on a découvert dans la rivière Somène. Le cadavre était entièrement nu et rasé à seule fin de le rendre méconnaissable.

Malgré toutes les recherches, la tête n'a pu être retrouvée. D'après le médecin légiste, le crime remonterait à quatre jours. On suppose que le corps a été transporté en auto et jeté à la rivière pendant la nuit à l'endroit où il a été trouvé. La police cherche à élucider ce drame mystérieux qui a mis la population en émoi.

La Deu e, la Scarpe et l'Helpe charriaient des cadavres

Celui d'un dément a été retiré à Pont-à-Vendin

Le 1er mars dans la matinée on a retiré du canal de la Deule, le cadavre de M. Gravier André, âgé de 23 ans, manoeuvre, en logement chez M. Boez Theliers, à Vendin-le-Vieil. Ce jeune homme s'était rendu à Lille, il y avait environ trois semaines, pour passer une visite devant la commission de réforme et n'avait pas reparu à sa pension. On avait tout de suite songé à un suicide, car Gravier, un peu simple d'esprit, avait manifesté l'intention d'en finir avec la vie. Au cours de son voyage à Lille, il avait rendu visite à une sœur de Mme Boez et lui avait exprimé de nouveau son désir de se donner la mort, mais elle avait contrarié de la décision prise à son égard par la commission de réforme. Il est à supposer qu'en rentrant à Pont-à-Vendin, Gravier s'est jeté dans le canal.

Celui d'un soldat a été repêché à Douai
On a retiré du canal au quai de l'Entrée des Eaux, à Douai, le cadavre d'un soldat du 1er Régiment d'Infanterie, section hors rang. Des lettres trouvées sur les malheureux permettaient de l'identifier. Il s'agit du soldat Gembere Bernard, caserne Villars à Cambrai, originaire de Neux-les-Mines. Le corps séjournant dans l'eau depuis assez longtemps.

Le soldat portait au visage un coup qui à première vue a paru suspect. Un médecin légiste a été commis pour examiner le cadavre. Le corps a été transporté à la morgue.

Celui d'une inoubable a été retrouvé à Marbaix
Mme veuve Ursin Duménil, âgée de 72 ans, née Julie Loisel, qui souffrait d'une maladie incurable s'est jetée dans l'Helpe, à Marbaix. On n'a pu repêcher qu'un cadavre.

Un cycliste a été noyé dans l'Escaut à Bouchain
En retournant à Neuville-sur-Escarot, par le canal, vers 19 heures, deux charpentiers Edmond Freux, et Camille Hainzé, passant à Bouchain, entendirent le bruit de la chute d'un corps dans l'eau, ils avaient dépassé le pont du chemin de fer, c'était un cycliste qui à cet endroit avait peut-être viré brusquement et avait versé du côté du canal.

Les essayèrent de lui porter secours, mais ne purent le rejoindre. Le corps fut repêché presque aussitôt. Sur son vélo se trouvait une plaque portant le nom de Desfontaine, à Denain. Le cadavre n'a pas été retrouvé.

Un nouveau-né dans le canal de Roubaix
Hier matin, vers 10 heures, un gamin qui longeait le canal de Roubaix, le bateau de l'île Marie, que du Paquet de l'ingénieur flottait sur l'eau et qui laissait approvoier deux petits pieds d'enfant.

Des voisins, prévenus, s'empressèrent de ramener le paquet sur la berge. Il contenait le corps d'un enfant nouveau-né, du sexe féminin, paraissant être né viable et avoir séjourné deux semaines dans l'eau.

La police de Valenciennes, présente, fit transporter le petit corps à l'Hopital de l'hôpital, en même temps que M. Colinet, commissaire, informé et parqué de Lille. Un médecin légiste va être commis pour procéder à l'autopsie.

L'enquête de police se poursuit pour découvrir la mère coupable.

L'explosion d'un engin a fait deux victimes à Goudekerque-Branché
Un jeune homme de 26 ans, Vanleone, demeurant à Goudekerque-Branché, en longeant la route de Stehdam, trouva une lanterne à ailettes. Il s'empara du dangereux projectile, puis, entrant dans une écurie, l'aurait voulu dévisser sa trouville. Mais au cours de son opération, une détonation retentit et les débris de la lanterne atteignirent le pauvre imprudent en pleine poitrine, le couchant mort sur le coup.

Dans l'écurie où Vanleone avait entrepris sa fatale besogne, se trouvait un camarade, Vandewoel, occupé à nettoyer sa bicyclette. Celui-ci fut également atteint par des éclats qui le frappèrent gravement à la poitrine.

Le docteur Deswarte, appelé en hâte, n'a pu que constater la mort de Vanleone et a fait transporter le blessé à l'hôpital de Dunkerque.

Une source... d'ennuis municipaux
La ville de Nolas vient d'être autorisée, par décret, à acquiescer la principale source de la Cuzanne ; pour protester contre cette décision, qui lèse gravement les intérêts riverains de Corbio-le-Grand, et de Valenciennes, les élus de ces deux communes viennent d'adresser leur démission au conseil de la Côte-d'Or.